



Nom :	Prénom :	Date de naissance :	
Adresse :		Code postal :	
Ville :	Téléphone Portable :		
Email (en MAJUSCULES) :			
Niveau de plongée :	Niveau Secourisme :		
Niveau d'apnée :	Autre Niveau :		

Personne à prévenir en cas d'accident :
 Nom, Prénom : _____ Téléphone : _____

Cadre réservé au CPSQY => N° de Licence : _____ **Renouvellement : OUI / NON**

DOCUMENTS A FOURNIR : fiche remplie et signée, 1 copie du *CACI valable de Septembre 2020 à Juin 2021, original à conserver par l'adhérent(e)*, la cotisation, 1 copie du dernier diplôme, 1 enveloppe timbrée avec vos nom et adresse, 2 photos d'identité : 1 papier + 1 scannée à envoyer à : secretariat.cpsqy@gmail.com
Cette année fournir la partie de l'Auto questionnaire COVID, à disposition sur le site du Club => CPSQY.COM !!

ENCADREMENT : * Apnéiste - Apnéiste confirmé * IE2 - MEF1 – MEF2	* Jeudi
FORMATION SOUHAITEE : * Apnéiste - Apnéiste confirmé ... * IE2 - MEF1 - MEF2 (<i>Théorie / Stages avec le CODEP78</i>) * Secourisme	* Jeudi Selon planning //
ACTIVITE SOUHAITEE : * Nage avec Palmes, <i>Piscine de La Celle St Cloud</i> * Nage avec Palmes, <i>Piscine des Clayes sous-bois</i> * NEV en milieu naturel	* Jeudi * Samedi Selon planning

ASSURANCE : OBLIGATOIRE

PRIVEE → nous fournir l'attestation indiquant la pratique des activités subaquatiques, sportive et compétition au sein d'un club ou d'une association affiliée à une fédération.

FFESSM → Loisir 1 = 20 € / Loisir 2 = 25 € / Loisir 3 = 42 € / Piscine UNIQUEMENT = 11 €
Top 1 = 39 € / Top 2 = 50 € / Top 3 = 83 €

COTISATIONS (Hors Assurance)	> 18 ans	Etudiant(e), conjoint, 2^{ème} personne du même foyer,
Apnée : Piscine, Fosse (<i>payante</i>), Licence Totalité des activités HORS Plongée et NEV.	160€	140€
Nage avec Palmes : Piscine, Fosse (<i>payante</i>), Licence Totalité des activités HORS Plongée et Apnée.	160€	140€
Encadrants, membres du C.D. et responsables des Commissions Matériel et Technique (si en dehors du CD) Licence - Totalité des activités : Piscine, Fosse (<i>payante</i>)	90€	90€

NOTE : Le coût des assurances, revue SUBAQUA (6 N° 26€ et 12 N° 49€), carte (12€), Passeport et/ou Carnet de Plongée, sorties, fosses etc.... sera à la charge de l'adhérent(e), en plus de la cotisation ci-dessus. Le TOTAL ci-dessous comprend la cotisation et si besoin l'assurance et/ou l'abonnement Subaqua de 6 mois ou 1 an.

TOTAL = € Je choisis de régler la cotisation de € en 1, 2 ou 3 chèques, à l'ordre du CPSQY. Si 2 ou 3 chèques : le 1^{er} sera de 70€ débité en octobre, le 2^{ème} en novembre, le 3^{ème} débité en décembre, chacun sera d'un montant arrondi à l'euro.

Adhésion avec Licence extérieure = cotisation moins coût Licence extérieure + 10€ de frais !

Etablir un chèque ou groupe de chèques par personne et par activité

Des frais de 2% seront demandés lors d'un règlement par chèque vacance ou sport.



La cotisation ne pourra être remboursée partiellement ou totalement (hors des montants de la licence, de la revue Fédérale «Subaqua» et de l'assurance Fédérale) qu'en cas de force majeure justifiée (déménagement, raison médicale...) et après accord du Comité Directeur.

En cas d'arrivée au club décalée, à partir de Janvier, la cotisation sera calculée au prorata des mois passés au club (hors des montants de la licence, de la revue Fédérale « Subaqua » et de l'assurance Fédérale).

1. Mention d'information en matière de données à caractère personnel

Les informations recueillies via le présent formulaire font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par l'Association pour ses obligations de gestion, l'information de ses adhérents, ou l'organisation des activités qu'il met en œuvre. Les données à caractère personnel collectées ne seront pas transmises aux personnes extérieures à l'Association et ne font l'objet d'aucun transfert vers un Etat non membre de l'Espace Économique Européen. Vos données à caractère personnel recueillies dans le cadre de votre adhésion à l'Association pourront être conservées pendant une durée maximale de 4 ans à compter de la fin de votre adhésion.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les données vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, au présent traitement.

En outre, nous vous informons qu'il vous est possible de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits en écrivant au Président de l'Association à l'adresse électronique :

president.cpsqy@gmail.com ou à l'adresse postale suivante :

Hôtel de ville - 2, place d'Auxois Svce des sports/CPSQY - 78310 - Maurepas

De plus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 75334 Paris Cedex 07

Conformément aux dispositions légales, l'Association s'engage à notifier à l'autorité de contrôle toute violation de données à caractère personnel vous concernant et à vous en informer.

Par la signature du présent document, vous autorisez l'Association à conserver les données personnelles vous concernant, qui ont été collectées de manière loyale et licite, pour une finalité déterminée, dans les conditions précisées ci-dessus.

2. Droit à l'image

L'association se réserve le droit d'utiliser votre image (photo libre de droit) en tant que participant et/ou spectateur aux activités qu'elle organise, à des fins d'information ou de promotion (site et/ou publications) sauf demande expresse de votre part par mail au secrétariat : secretariat.cpsqy@gmail.com

Je certifie avoir pris connaissance des différentes possibilités d'assurance et de la réglementation en vigueur, des statuts et règlements intérieur du CPSQY et m'engage à les respecter.

Fait à

Le

Faire précéder votre signature de la mention manuscrite "lu et approuvé"



Cette page doit être gardée par l'adhérent(e)

3. Licence :

Aucune licence FFESSM ne pourra être délivrée ou renouvelée sans que soit présenté un certificat médical CACI pour la ou les activités choisies (**couvrant la durée de la saison soit de septembre à juin**).

Les personnes demandant une licence « passager », ne sont pas adhérentes du Club, ne peuvent donc pas bénéficier de l'accès aux activités, et des conditions financières club pour les différentes sorties.

Pour la délivrance d'une licence « Passager », le certificat médical CACI, la fiche d'inscription renseignée, signée et le règlement suffisent, une assurance (**OBLIGATOIRE**) peut être contractée auprès du club via la FFESSM.

4. Assurance obligatoire :

L'adhésion au CPSQY (affilié à la FFESSM), s'accompagne de la délivrance de la licence fédérale et donne le choix d'un niveau d'assurance en Responsabilité Civile (dommages occasionnés à des tiers), pour la pratique des activités.

Pour de plus amples renseignements sur ces assurances proposées par la FFESSM consulter www.cabinet-lafont.com.

Une assurance à titre privée est acceptable, si l'attestation est remise lors de l'inscription et, que l'activité pratiquée y est clairement notée.

1. Dossier :

Seul un dossier COMPLET valide l'adhésion et l'accès aux activités (**ceux en bénéficiant !**) Toute fiche d'inscription non signée et/ou incomplète ne sera pas enregistrée, donc l'adhésion non validée !

Après validation du dossier, la licence doit vous parvenir sous 2 semaines environ, à l'adresse indiquée sur votre fiche. Si ce n'était pas le cas, contactez le secrétariat.

PLONGÉE (Air, Nitrox, Trimix élémentaire), toute activité scaphandre incluant : PSP, Orientation Subaquatique, Archéologie, Plongée Souterraine, Photo & Vidéo, Environnement & Biologie, pratiqués en scaphandre.

Ainsi que **APNÉE, PÊCHE** au-delà de 6 mètres

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- CACI de moins de 1 an au jour de la pratique, de la compétition, de l'encadrement ou du passage d'un brevet.

PRATIQUANT DE MOINS DE 14 ANS

- CACI par tout médecin (Il est souhaitable que celui-ci soit établi par un médecin du sport ou fédéral)

PRATIQUANT DE 14 ANS ET PLUS

- CACI par tout médecin (Pour les plongeurs de plus de 50 ans, un « électrocardiogramme » est souhaitable)

CAS PARTICULIERS

- **Obligation de faire appel à un Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport pour :**
 - la pratique du TRIMIX Hypoxique
 - la COMPÉTITION en APNÉE eau libre
- **Sportif sélectionné en Équipe de France ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS :**
- Médecin du Sport (liste d'examens imposés).